

« Le Mirage #MeToo » de Sabine Prokhoris, lu par C. Kintzler

par
Catherine Kintzler,
Mezetulle le 12 octobre 2021

Dans Le Mirage #MeToo. Réflexions à partir du cas français (Paris, Cherche-midi, 2021) Sabine Prokhoris démonte minutieusement, avec une plume alerte et à la lumière d'enquêtes documentées, les paralogismes inquisitoriaux qui se répandent sous le mot-dièse #MeToo dans sa version française. Elle en caractérise la doctrine contradictoire en la confrontant à des mises au point lumineuses, pleines de délicatesse et de profondeur tirées de sa grande culture et de sa pratique psychanalytique. Porté par la contagion propre aux réseaux sociaux, fort de sa performativité, le mouvement #MeToo ne prolonge ni n'accentue le féminisme, il le renverse et remet la bi-partition en scène - mais pas celle que l'on croit.

Sommaire

1. Machine accusatoire, machine performative
2. Une réalité de substitution par constitution d'un continuum offensé
3. Et le féminisme ?
4. Notes

Au nom d'une cause juste¹, et par le moyen d'une surmédiatisation fulgurante, s'installe un espace justicier sacralisé. En faisant fi de la présomption

d'innocence, en rendant valide toute dénonciation du fait de sa seule existence, en revendiquant une présomption de culpabilité en matière d'agression sexuelle, en constituant un rassemblement victimaire et vengeur où infractions, délits et crimes sont mutualisés sans que soit posée la question de leur vérité, en revendiquant même une « vérité alternative » s'autorisant de « nouveaux récits », le mouvement #MeToo ne se contente pas d'introduire un « malaise dans le féminisme ». Loin de pouvoir être pensé indulgemment au régime de l'excès, du bâton qu'on redresse en le tordant dans l'autre sens, des œufs qu'il faut bien casser pour faire l'omelette, il actionne une machine accusatoire aux propriétés inquisitoriales qui non seulement dénie la justice, mais qui finit par gangrener l'institution judiciaire. Il construit, rejoignant l'opération de la nébuleuse intersectionnelle, un « réel » formé de représentations qui prétendent s'imposer par l'adhésion qu'elles sont susceptibles d'emporter.

Machine accusatoire, machine performative

À la suite de l'affaire Weinstein en 2017 apparaît le mot-dièse #MeToo, secondé par #Balancetonporc. Rapidement il se caractérise par une extension totale où ce n'est pas une cause juste qui est soutenue contre des pratiques intolérables avérées, mais où une redéfinition générale du Juste et du Vrai prétend s'imposer à l'ensemble de la société par la sacralisation du statut de victime. En novembre 2019, « le moment Adèle Haenel »² fournit un condensé exemplaire des mécanismes et des conséquences de la « logique #MeToo ». La parole des « victimes » (que l'on se

garde bien d'appeler plaignantes) est créditée par sa propre existence, et il suffit qu'un crime soit allégué pour être caractérisé.

Ce retournement qui piétine la présomption d'innocence n'a rien de ponctuel, il ne se réduit pas au mépris de l'institution judiciaire sur tel ou tel cas particulier, mais il engage une forme de raisonnement infalsifiable où l'on gagne sur tous les tableaux. Supposons qu'une « victime » porte plainte : si son grief est reconnu, elle gagne, mais elle gagne aussi si elle est désavouée car ce désaveu est la preuve d'une justice patriarcale et systémique³. Plus fort encore : le fait qu'un accusé de viol *ne soit pas passé à l'acte* est retenu contre lui par une accusation extra-lucide qui connaît ses désirs inavoués de violeur essentiel⁴. On peut ainsi décider que quelqu'un, par la vertu d'une simple accusation, est impliqué *par essence* dans un dispositif criminel. Que l'accusé se défende et proteste sera une preuve de plus qu'il s'accroche à une attitude nuisible en s'y aveuglant. Une telle *machine accusatoire* n'est pas nouvelle : on y reconnaît les procédés inquisitoriaux et, plus près de nous, ceux des procès staliniens visant à faire coïncider l'investigation « avec la vérité que l'accusateur possède déjà » (p. 71).

Et ça marche. C'est pourquoi, comme pour l'Inquisition, comme pour les procès staliniens, le démontage des paralogismes et des dénis de justice est la plupart du temps inaudible et impuissant. Car la machine accusatoire produit un « réel » de substitution, formé de représentations construites par un « nouveau récit » qui s'impose par sa seule énonciation. Le mirage #MeToo, par le fonctionnement des

mécanismes accusatoires truffés de paralogismes qui s'inspirent d'une représentation du monde victimaire, fabrique cette représentation et se révèle être de ce fait une *machine performative*. Comment expliquer sinon le pouvoir de fascination qui amène des responsables politiques à renoncer à toute rationalité et aux principes élémentaires du droit pour s'enthousiasmer pour un mouvement aux yeux duquel le ressenti tient lieu d'attestation et où la valeur de vérité est celle qu'on accorde à la source émettrice ?

Une réalité de substitution par constitution d'un continuum offensé

Cette production d'une « vérité alternative » où seul compte le témoignage à charge se caractérise par des opérations de globalisation, de mises en équivalences erronées et de compilations à effet militant coalisant. Il s'agit de constituer une continuité de combat, le continuum d'un « peuple victimaire » où l'infraction est assimilée au crime par mutualisation des types d'agression.

C'est ainsi qu'on apprend qu'il existerait (à côté du viol par abstention dont il a été question) un « viol par le regard » (p. 105). Peu importe que l'expérience réelle vécue par la victime d'une tournante dans une cave soit incommensurable avec la rencontre, réelle ou imaginaire, d'un regard appuyé : la qualification traumatisante *doit* être la même ; il s'agit de bâtir des « communautés d'expérience » sous la houlette d'une « sororité » qui entend proclamer sa « fierté ». Les dolis s'équivalent, et donc l'échelle des peines, réduite à son maximum, n'a plus qu'à disparaître. On assimile le viol à un

crime contre l'humanité en parlant d'un « holocauste féminin », évacuant la différence de statut entre l'usage du viol comme arme dans un contexte de crimes de guerre et le viol de droit commun ; on met sur le même plan les principes fondamentaux du droit et les lois ; on confond *procès à portée politique* (qui consiste à défendre les accusés d'une loi inique en respectant la procédure judiciaire) et *procès politique* (qui consiste à exhiber des coupables et l'ensemble de leurs soutiens au service d'une cause, qu'il y ait ou non crime commis) ; on s'appuie sur des faits anciens et avérés pour construire par extrapolation une fausse réalité actuelle.

Le règne omnipotent du *fake* et de l'amalgame où les seules valeurs sont l'indignation et l'adhésion qu'un récit est capable d'emporter atteste la nature de cette réalité de substitution. À la pratique virtuose des procédés inquisitoriaux se joint le culte du discours le plus fort, le plus performatif : la sophistique ancienne, déjà démontée et déjouée par Platon, est rénovée et surclassée.

Et le féminisme ?

Tout cela, à défaut de justification - car ce n'est pas rien, entre autres, de récuser la présomption d'innocence, de mettre en parallèle et de glorifier indistinctement le meurtre (Jacqueline Sauvage) et le combat juridico-politique (Gisèle Halimi), d'inverser la charge de la preuve -, pourrait présenter une cohérence si le féminisme s'y retrouvait.

Des questions sérieuses s'agissant de la manière dont les femmes sont maltraitées méritent en effet d'être rendues

publiques, les pratiques intolérables dont elles sont l'objet depuis des siècles doivent être soulevées, instruites et punies. La législation le permet, et de manière sévère selon une échelle rationnelle qui va de l'infraction au délit et au crime - en l'occurrence le viol. Il s'agit de l'appliquer et aussi de la faire progresser en sortant d'un silence complice trop longtemps observé et en respectant les procédures. Telle est en la matière, et entre autres, la tâche d'un féminisme conséquent - conséquent en ce qu'il montre et assume que l'état des droits des femmes est la mesure des droits de toute personne en général : il suffit que le droit d'une seule femme soit bafoué pour que celui du corps entier de la nation le soit. Or cet universalisme de bon aloi, qui envisage et tente de construire l'humanité sans exclusive où personne ne ferait les frais d'un « arrangement des sexes »⁵, qui fit notamment la conquête des conditions matérielles de la liberté des femmes dans les années 70, est récusé comme une « crispation » absolutisante.

Non seulement sont oubliés les combats décisifs des années 70, mais on les soupçonne d'avoir encouragé les comportements machistes, et le combat de Simone de Beauvoir est accusé de biais « raciste ». Ce déplacement révèle alors une autre cohérence. Le « féminisme 2.0 » (p. 174), « intersectionnel », en attaquant Elisabeth Badinter, en avançant que « la pilule a à voir avec le colonialisme »⁶, en soutenant que la maîtrise de leur fécondité par les femmes est le fruit d'un dispositif occidental d'oppression, inscrit insolemment la contradiction à sa dogmatique : lorsque les atteintes aux droits des femmes procèdent d'une tradition « respectable » (i.e. « non-blanche »), on tolère le

patriarcat ! La jonction avec l'intersectionnalité porte la déréalisation et le déni à leur comble et se jette, à la faveur d'une gendérisation kaléidoscopique, dans l'océan du multi-identitarisme globalisé où on n'en finit pas d'étiqueter les « minorités » figées dans leurs « blessures » respectives dont elles seraient coupables de vouloir se libérer. Tout est désormais affaire de classification selon une grille de lecture où les places sont assignées selon le critère de la « domination ». Ainsi, le gay blanc devient un hétéro malgré lui et Mila est traitée en brebis galeuse alliée de l'oppression hétéropatriarcale⁷ : il ne saurait y avoir de victime que « systémique ».

La partition identitariste combattue par le féminisme refait surface, revue et corrigée au prisme d'un bréviaire dogmatique. Elle inspire l'usage inconsidéré de la notion d'*emprise*, redéfinie et réduite par une pétition de principe simpliste à celle d'un homme « non-racisé » sur une femme, sur un enfant, ou sur un « racisé ». On lira avec bonheur la magistrale et subtile mise au point par laquelle Sabine Prokhoris, soutenue par sa culture et par sa pratique de psychanalyste, éclaire la complexité de cette notion gouvernée par les multiples régimes de l'absorption. Ces pages (202 et suivantes) où le lecteur s'instruit rejoignent celles, tout aussi subtiles, que l'auteure consacre à l'arrangement des sexes (p. 141 et suivantes) et celles de la flamboyante conclusion consacrées à la sexualité infantile - point théorique dur où vient se fracasser la représentation obsessionnellement « genrée » et fixiste qui rend un culte labellisé aux « petites différences ». Différences, traits distinctifs que le féminisme universaliste ne sacralise ni ne

néglige mais dont il combat la fétichisation et la conversion en significations essentielles, en marqueurs légitimant l'oppression et l'affrontement.

Le livre devait se terminer sur ces analyses d'un fanatisme séparatiste qui banalise un discours belliqueux et sur le rappel du sens du combat féministe tendant vers « une société véritablement et profondément mixte, dans laquelle le commerce des sexes - y compris au sein de chaque vie psychique, puisque aucune, en ses identifications intimes, n'est unisexuée - soit un des creusets d'un monde plus juste. *Celui que Virginia Woolf appelait de ses vœux. Un monde où « les filles et les fils des hommes éduqués » combattraient ensemble contre les injustices »* (p. 272).

Mais une péripétie, annoncée dans le Préambule, est intervenue. Achievé juste avant la parution de *La Familia grande* de Camille Kouchner (Seuil, 2021), le livre avait fait l'objet de « réticences éditoriales » qui en avaient retardé la parution. Cette nouvelle affaire ne le disqualifiait-elle pas ? Loin de l'invalider, elle permit à Sabine Prokhoris, en un admirable Post-Scriptum, de pousser l'analyse « sur ce que le traitement #MeToo de la très sérieuse question de l'inceste nous apprend des logiques et des enjeux du mouvement ». Cette question exalte, grossit les procédés déjà analysés, elle les pousse jusqu'à leur point d'obscénité qui déborde leurs paravents théoriques. Et, à travers les affaires récentes jugées en appel⁸, elle révèle un ultime et inquiétant retournement : une justice en perdition, fascinée par la

puissance du mirage, va jusqu'à prononcer des jugements contradictoires et à y assumer des confusions grossières. Ainsi l'institution judiciaire, en adoptant dans ces affaires les dogmes de la nouvelle religion, n'apparaît plus comme une instance de sérénité dont on peut attendre qu'elle distingue allégations et faits ou qu'elle assure les principes fondamentaux du droit. *On peut craindre que s'annonce le temps des exorcistes officiels.*

Notes

1 - « #MeToo est un mouvement structurellement vicié qui a eu cependant quelques effets bénéfiques, en attirant l'attention sur des questions sérieuses : les violences sexuelles, à combattre, et l'inadmissible arrogance de certains comportements en effet odieusement sexistes » p. 339.

2 - Dont la cible principale est Roman Polanski, et la cible secondaire le réalisateur Christophe Ruggia. S. Prokhoris analyse minutieusement le déroulement et la teneur des accusations à travers les opérations *Mediapart* menées par Adèle Haenel, Marine Turchi, Edwy Plenel et Iris Brey. Elle rappelle opportunément que Adèle Haenel n'a jamais rencontré Roman Polanski. Les détails de « l'affaire Polanski » sont récapitulés dans la longue note 13 p. 38-39. Elle y revient p. 88 et suiv., p. 178 et suiv. Il en résulte entre autres qu'un film contre l'antisémitisme (*J'accuse*), requalifié en film antiféministe au prix de contorsions effarantes (son héros n'est-il pas, en la personne du colonel

Picquart, le représentant d'une institution patriarcale? cf. p. 197), fut boycotté et déprogrammé dans certaines salles.

3 - P. 34.

4 - P. 48-49. Il s'agit en l'occurrence de Christophe Ruggia. On serait donc alors en présence d'un « viol par abstention » !

5 - Expression empruntée par l'auteure à Erving Goffman.

6 - Paul B. Preciado, cité p. 154.

7 - Voir p. 169-173.

8 - Notamment affaires Georges Tron, Eric Brion, Pierre Joxe.

Sabine Prokhoris, *Le Mirage #MeToo. Réflexions à partir du cas français*, Paris : Cherche-midi, 2021, 368 p.

Cette entrée a été publiée par Catherine Kintzler le 12 octobre 2021 dans Diaporama, Politique, société, actualité, Recensions, Revue et indexée avec droit, fanatisme, féminisme, lecture, livre, racisme.

Pour citer cet article :

URL : <https://www.mezetulle.fr/le-mirage-metoo-de-sabine-prokhoris-lu-par-c-kintzler/>

oooooooooooooooooooo

